

allait le mettre complètement en vue, et faire de lui le plus grand et le plus hardi des princes de la milice sacrée.

V.

Le pape Alexandre IV, qui avait naguère conseillé à Thomas d'Aquin d'accepter l'abbaye du Mont-Cassin et ses riches revenus, mourut en 1261, sans avoir réussi dans ses tentatives de l'élever aux dignités ecclésiastiques.

Mais Urbain IV, successeur d'Alexandre, voulut absolument, dès les premiers jours de son pontificat qui date du 29 août 1261, attacher à sa cour un homme de tant de savoir et de tant de vertu. Frère Thomas revint donc en

Italie, à l'âge de 36 ans, et reçut la charge de maître du sacré-palais qu'il devait remplir jusqu'en 1269. Il dirigeait, en cette qualité, l'école romaine ou apostolique annexée à la famille pontificale, et il expliquait l'Écriture-Sainte à l'entourage du Pape. Mais sa puissance intellectuelle était si grande qu'il enseignait également pour les religieux de son ordre, s'il s'en trouvait dans les villes où le conduisaient ses fonctions de maître du sacré-palais.

A Rome, il composa un nouveau commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard; malheureusement ce livre s'est perdu peu de temps après la mort du saint auteur. Il expliqua aussi, de vive voix et par écrit, presque toutes les œuvres d'Aristote, sa physique, sa morale, sa politique, sa métaphysique, et le livre des *causes* du philosophe Proclus; il se servit, pour ces travaux, des notes qu'il avait autrefois recueillies à Cologne, lorsqu'il suivait les leçons du bienheureux Albert-le-grand.

De plus, et pour arriver à une exacte connais-

sance de la doctrine aristotélécienne, il fit exécuter une traduction nouvelle des monuments littéraires où elle est contenue; il n'en négligeait aucun, et toujours infatigable, ils les enrichissait tous de notes précieuses.

On le vit même alors soutenir publiquement, et en cinq ou six rencontres, des thèses sublimes sur la puissance de Dieu, sur l'âme et les créatures spirituelles, enfin sur d'autres questions mêlées ou *quodlibétiques*. Il y joignit une exposition du livre de Job qu'il fut le premier à expliquer suivant le sens rigoureux de la lettre; la difficulté d'une telle entreprise avait découragé tous ses prédécesseurs, et il eut la gloire d'y réussir parfaitement, et de rendre, sous une forme très-claire et pour ainsi dire dialectique, les discours et argumentations du saint patriarche et de ses amis.

Ce fut pareillement sous le pontificat du pape Urbain IV que le docteur angélique écrivit ou du moins acheva les quatre livres de la *Somme contre les Gentils*, incomparable préface de sa

Somme de théologie. Une raison simple, forte, persuasive, y parle aux incrédules, aux païens, aux mahométans. Elle leur démontre qu'ils n'ont pas un seul motif sérieux de se refuser à pénétrer avec humilité dans le temple de la foi ; qu'ils sont assurés au contraire d'y trouver d'ineffables splendeurs dont le simple reflet a donné tant de gloire et de lumière à la philosophie chrétienne. L'histoire nous dit, et son témoignage est facile à recevoir, qu'en écrivant cette *somme* ou *résumé* contre les infidèles, Thomas d'Aquin était souvent comme en extase, insensible aux choses extérieures, entièrement plongé dans la contemplation divine. L'histoire ajoute un trait plus touchant encore : c'est que ce fameux ouvrage fut le fruit de la pauvreté évangélique non moins que de la science. Frère Antoine de Brescia, témoin dans le procès de canonisation du saint docteur, dépose ainsi : « Frère Nicolas de Marsillac, conseiller et chapelain du roi de Chypre, homme savant et de grande vertu, qui fut à Paris le disciple de frère Thomas, me

dit un jour en pleurant : « Frère Antoine, j'ai vécu avec frère Thomas à Paris, et je vous dis devant Dieu que jamais je n'ai vu un homme si pur et si ami de la pauvreté ; car lorsqu'il écrivait et composait son livre contre les gentils, il n'avait point de feuilles de papier, mais seulement de tout petits billets ; et cependant il aurait pu certainement se procurer des cahiers, mais il n'avait aucun souci des choses temporelles. » Le témoin, interrogé sur le temps de cette conversation, a répondu qu'il y a 13 ans ; sur le mois, il a dit que ce fut en septembre ; sur le jour, il a déclaré ne s'en point souvenir. Interrogé sur ceux qui l'entendirent, il a cité frère Pierre de Mantoue et plusieurs autres dont il a dit ne pas se rappeler les noms. Interrogé sur le lieu où cela s'est passé, il a dit que ce fut en l'île de Chypre, au couvent de Nicosie, dans les écoles du couvent¹. »

Le souverain pontife, apprenant chaque jour

1. Procès de canonisation (*Boll.*, tom. cit., p. 708), séance du samedi 4 août 1319.

à estimer davantage son maître du sacré-palais, lui confia la tâche de préparer le retour des grecs à l'unité romaine. Il lui remit pour cela un petit recueil de textes plus ou moins fidèlement empruntés aux Pères de l'église orientale. Thomas d'Aquin n'était pas pleinement satisfait de ce canevas où il soupçonnait diverses erreurs qu'il ne pouvait cependant redresser, faute de documents suffisants pour le nombre et pour l'authenticité. Néanmoins, il s'efforça de tirer parti de cette compilation, en éclaircissant les passages qui paraissaient opposés à la foi, et en montrant que cet ensemble de textes était d'accord avec la doctrine constante du Saint-Siège. Ainsi se trouvèrent réfutées les erreurs, les prétentions orgueilleuses, les fourberies, des successeurs de Nestorius, d'Eutychès et de Photius ; ainsi se trouva faite, pour les siècles futurs, une des plus puissantes démonstrations de la primauté et de l'infaillibilité des successeurs de saint Pierre. Hélas ! pourquoi l'auteur de cet utile écrit devait-il bientôt disparaître, au

moment même où sa connaissance approfondie de la philosophie et de la théologie grecques, sa dialectique très-supérieure aux arguties des byzantins, son éclatante sainteté et son auréole de docteur, allaient si bien servir les intérêts de l'union de l'orient et de l'occident, au concile œcuménique de Lyon ?

Pourquoi parlé-je seulement de l'auréole du docteur et non point aussi de la couronne du poète ? Urbain IV était résolu d'étendre à l'univers entier la belle fête du Saint-Sacrement qui se célébrait depuis quelques années dans le diocèse de Liège. Pour cet admirable mystère, il voulait un office liturgique tout-à-fait excellent ; et comme déjà l'architecture, la peinture et la sculpture, s'inspirant de la divine eucharistie, lui avaient rendu cet hommage merveilleux qui s'appelle une cathédrale catholique, ainsi le pape entendait que les deux arts les plus élevés, la musique et la poésie, enfanteraient aussi un chef-d'œuvre à la gloire du corps et du sang de Notre-Seigneur.

Il s'adressa donc à frère Thomas d'Aquin ; et celui-ci, alliant ensemble au plus haut degré le génie artistique et le génie théologique, composa ce poème où les figures de l'ancienne loi, les réalités de la nouvelle, les promesses et les arrhes de la vie future, sont enchâssées dans un langage simple et pourtant solennel, plein de tendresse, de force, de lumière. L'élégance de ce style, la sonorité de ce rythme, l'expression et le sentiment ascétique de cette mélodie ne peuvent être dépassés. « Rien de plus pieux ne se dit et ne se chante dans l'Eglise de Dieu, » comme parle un contemporain, frère Jean de Colonna, dominicain et archevêque de Messine¹.

Le jour de la Fête-Dieu de l'année 1368, Elie Raymondi, maître-général de l'ordre des frères-prêcheurs se rendit de Viterbe à Monte-Fiascone où le pape Urbain V tenait sa cour ; il venait le supplier d'accorder à son ordre le corps de saint

1. « Officium de corpore Christi, quo devotius in Ecclesia Dei non dicitur nec cantatur. » (*De viris illustribus ethnicis et christianis*, ouvrage composé avant 1290 et cité par Echard, *tom. II*, p. 340.)

Thomas d'Aquin. « Aussitôt après les vêpres, comme Sa Sainteté donnait audience publique en présence de tous les cardinaux, le maître-général entra et commença à parler ainsi : « Très-saint Père, j'ai à présenter à Votre Sainteté, s'il vous plaît, une supplique relative à notre affaire ; mais avant de la proposer, permettez-moi deux remarques préliminaires. Premièrement, saint Thomas, qui appartenait à notre ordre, a composé l'office d'aujourd'hui sur le commandement que lui en fit le seigneur pape Urbain IV. » Et aussitôt le seigneur pape lui dit : « Je n'admets pas cela ; prouvez-le d'abord. » Alors le maître-général cita la légende¹ et invoqua l'opinion commune des hommes. Et sur-le-champ, le seigneur comte de Nole et tous les seigneurs cardinaux s'écrièrent qu'ils en étaient témoins, et que ledit saint Thomas avait réellement composé l'office de la fête du corps de Notre-Seigneur, d'une manière excellente, subtile

1. Probablement la *Vie* de S. Thomas par G. de Tocco.

et merveilleuse. Après quoi, le seigneur pape dit que cela était vrai. Et il ajouta que le bienheureux Thomas avait une grâce singulière pour écrire sur le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et par exemple, qu'il avait parfaitement expliqué le chapitre du droit ecclésiastique où il est parlé de la célébration des messes¹, en sorte que, depuis le bienheureux Thomas, les canonistes pouvaient traiter et expliquer ce chapitre sans crainte d'erreur, ce qui n'arrivait pas communément avant lui. Cela dit, le seigneur pape interrogea le maître-général sur sa deuxième observation. Le maître répondit : « Très-saint Père, la seconde chose que j'ai à vous soumettre avant ma supplique, c'est que le même saint Thomas a fait un excellent commentaire des quatre évangiles par ordre du seigneur pape Urbain. » Et le seigneur pape lui dit : « Ceci, je vous l'accorde. Mais que voulez-vous en conclure ? » Le maître répondit : « Très-saint Père,

1. Cap. *Cum Marthæ*, lib. III, de *celebratione missarum*.

puisque le seigneur pape Urbain IV d'heureuse mémoire a imposé ces travaux à saint Thomas, et que par la grâce divine vous êtes le pape Urbain V, je vous supplie de donner quelques honneurs à notre saint en récompense de ses fatigues. » Alors le seigneur pape dit : « Quels honneurs dois-je lui donner ? » Le maître répondit : « Très-saint Père, qu'il demeure chez ses frères, c'est-à-dire les dominicains, et ils l'honoreront beaucoup. » Mais aussitôt le seigneur pape répliqua ainsi : « Eh ! quoi ? est-ce que mon ordre de saint Benoît n'est pas très-puissant et le vôtre presque nul pour honorer ce saint ? Il me semble donc mieux qu'il demeure chez nos moines. » Alors le maître-général répondit avec une profonde humilité : « Très-saint Père, il est très-vrai que l'ordre de saint Benoît est très-puissant, et que mon ordre, comparé à celui-là, est comme un peu de poussière, comme rien. Mais en même temps qu'il est très-puissant, l'ordre de saint Benoît a des saints presque en nombre infini, et il doit être occupé à les honorer ; au contraire,

l'ordre des frères-prêcheurs que vous aimez particulièrement, ce sont vos lèvres sacrées qui nous l'ont dit souvent, très-saint Père, cet ordre n'a que deux saints outre saint Thomas, et si vous nous rendez celui-ci, nous l'honorons d'une façon excellente avec les autres. »

Après avoir encore hésité quelques instants, le souverain pontife attribua le corps du docteur angélique au maître-général des dominicains, et dès le lendemain il lui dit : « Avez-vous la tête du bienheureux Thomas ? » Le maître-général répondit : « Non, très-saint Père. » Le pape : « Savez-vous où elle est ? » Le maître-général : « Très-saint Père, je le sais. » Le pape : « Et où est-elle ? » Le maître-général : « A Piperno, dans la maison du seigneur abbé de Fossa Nuova, sous très-forte garde, en un reliquaire fermé par quatre clefs : l'une est aux mains du seigneur abbé, une autre appartient au podestat ou au conseil de Piperno, les deux dernières sont conservées par les moines. » Et alors le seigneur pape ajouta : « Je vous donne la tête du

bienheureux Thomas afin que vous la portiez à Toulouse avec son corps¹. »

Ainsi l'office de la Fête-Dieu fut le prix et la rançon du corps de saint Thomas d'Aquin.

1. Boll., *tom. cit.*, p. 730.